



BCA Services, by BCA Expertise

+ Le réseau d'acheteurs
professionnels

Direction Commerciale et Marketing : 08.06.2023




Environ 1,5 million de véhicules hors d'usage (VHU) par an sont traités en France dans les 1 600 centres de traitement de VHU et les 60 broyeurs agréés

Les VHU sont des **déchets dangereux** tant qu'ils **n'ont pas subi une dépollution complète**: des liquides (huiles, carburant, liquide de frein etc..) des pièces détachées (mécaniques et de carrosserie) et tous les autres matériaux composant le véhicule (plastiques, verres, cuivre, ferrailles)

Leur gestion revêt des enjeux environnementaux et économiques importants

L'industrie extractive est en plein essor en France, générant plus de 5 milliards d'euros de revenus et créant plus de 9 000 emplois

- 
- ⇒ **Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés et la revente de pièces**
 - ⇒ **Augmenter le taux de réutilisation et de valorisation** (il s'établit à 95,7 % en 2020)
 - ⇒ **Aider à la fourniture de pièces de réemploi sécurisées et tracées**
 - ⇒ **Mise en place d'une filière à responsabilité élargie**
 - ⇒ **Sécuriser les transactions**



Accéder à un réseau national d'épavistes, suivi et piloté



Limiter les frais d'immobilisation, de gardiennage et d'enlèvement



Sécuriser les transactions



Enlever les épaves sur tout le territoire national (y compris la Corse et hors DOM COM) par des épavistes disposant d'agrément préfectoraux VHU



PR6900046D



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

bca
services

**Confier le recyclage des véhicules hors d'usages à des centres VHU
Être conseillé et accompagné pour les démarches nécessaires à la destruction physique et administrative du véhicule**

BCA Services vous propose

- ✓ **d'optimiser la vente de vos véhicules accidentés par une meilleure gestion des dossiers « épaves » tout en vous garantissant un service de gestion COMPLET et RENTABLE**
- ✓ **une gestion fluide, simplifiée, sans rupture des procédures entre BCA Expertise et BCA Services clairement identifiés qui permettent une réactivité et donc une optimisation des délais**



Utiliser un réseau national d'Epavistes Exclusifs

- ✓ La valeur du véhicule cédé peut être déterminée conventionnellement à **partir d'un % de la valeur avant sinistre (VRADE) ou d'un prix forfait**
- ✓ Système de cession des épaves utilisé par des assureurs ou des loueurs à fort volumes de véhicules accidentés. Il nécessite un suivi et une animation des épavistes concernés
- ✓ Le principal **avantage de ce système est la rapidité à faire enlever les véhicules accidentés pour limiter les frais de gardiennage**



Lancer un Appel d'Offre auprès de plusieurs épavistes

- ✓ **La valeur du véhicule cédé est déterminée par appel d'offres (AO) auprès de plusieurs épavistes.** Ces derniers font leur proposition en fonction du descriptif du véhicule accidenté fourni par l'expert
- ✓ Ce système de cession des épaves est utilisé par tous types d'acteurs sur le marché. Afin d'avoir des retours pertinents, il est nécessaire de constituer un réseau large tant en terme géographique que d'activité (véhicules légers, 2 roues, poids lourds)
- ✓ Le principal **avantage de ce système est la valorisation au meilleur prix du bien cédé.** Les délais de clôture sont indiqués lors de chaque appel d'offres

SAUVETAGE FORFAITAIRE

VP, VU et CTTE <3.5t



2 ROUES ou assimilés



COUVERTURE NATIONALE
61 démolisseurs/recycleurs sous contrat



COUVERTURE NATIONALE
4 démolisseurs/recycleurs sous contrat

VALEUR AVANT SINISTRE
≤ 4 000€ TTC



TOUS LES DEUX ROUES SANS NOTION DE VRADE

DÉLAI MAX DE
4 JOURS OUVRÉS



DÉLAI MAX DE
4 JOURS OUVRÉS en IDF
6 JOURS hors IDF

PRIX DE CESSIION = 60 €
gratuit pour véhicules techniquement non réparables / véhicules totalement détruits / totalement incendiés / désincarcérés



PRIX DE CESSIION BASÉ SUR UN % DE LA VRADE
Motos / Quads / 3 Roues : RIV ≥ 85 % => 25% de la VRADE
pour les VEI => 15% de la VRADE
Cyclomoteurs : VEI et RIV ≥ 85 % => 6% de la VRADE

16 CLIENTS

10 CLIENTS

* Imputation 0.10

APPELS D'OFFRES



447 Épavistes



31 Épavistes



33 Épavistes



42 813 appels d'offres
(avril 2022 à avril 2023)

9.9 offrants en moyenne par appel d'offres

Les offres retenues représentent en moyenne 39% de la VRADE HT
(tous types de catégories confondues)

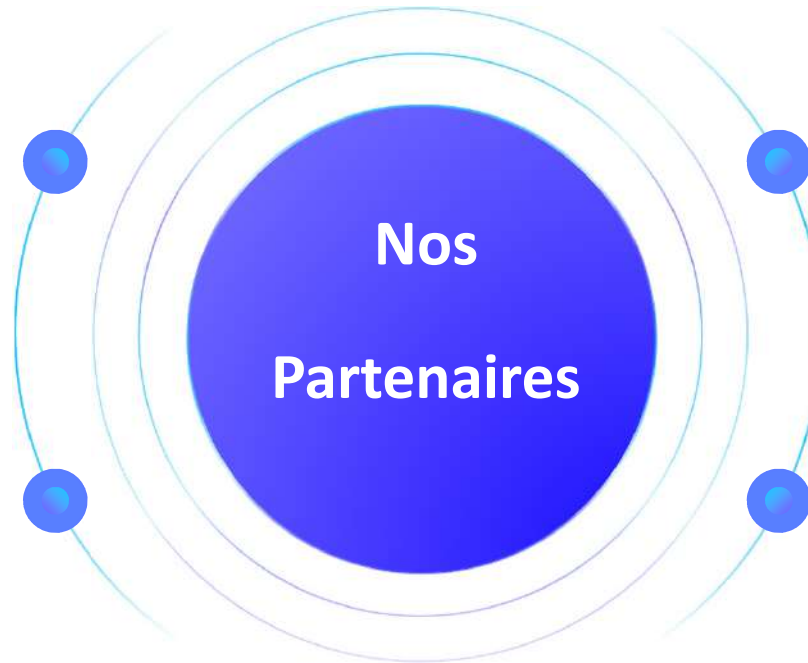
** Imputation 0.20 A (Actionnaires)

*** Imputation 0.28 NA (Non Actionnaire)

Pour les Véhicules Légers



A collection of logos for insurance partners in the light vehicle category, arranged in a rounded rectangular frame. The logos include: Saint-Christophe (orange square with white cross), La médicale (red and yellow 'M' logo), AXA (blue square with white 'AXA'), X⁺ Insurance Reinsurance (blue and red logo), La Mutuelle de Cluny ASSURANCES (green and white logo), thelem assurances (red sunburst logo), La Mutuelle de Cluny ASSURANCES (green and white logo), PILLIOT ASSURANCES (red and blue 'P' logo), MACIFILIA (blue and green 'G' logo), ZURICH (blue 'Z' logo), QBE (blue and white logo), SOGESSUR (red and black logo), Mmalj (green and blue logo), sada assurances (green and white logo), Mutuelle de l'est LA BRESSE ASSURANCES (green and white logo), and Cmma ASSURANCE (teal and red logo).



Pour les Deux Roues



A collection of logos for insurance partners in the two-wheeled vehicle category, arranged in a rounded rectangular frame. The logos include: thelem assurances (red sunburst logo), Saint-Christophe (orange square with white cross), La médicale (red and yellow 'M' logo), MACIFILIA (blue and green 'G' logo), Cmma ASSURANCE (teal and red logo), ARISA ASSURANCES S.A. (red and blue logo), AXA (blue square with white 'AXA'), X⁺ Insurance Reinsurance (blue and red logo), ZURICH (blue 'Z' logo), CMAM (blue and orange logo), and ZURICH (blue 'Z' logo).

bcn
services

Un site d'Appel d'Offres **Simple** et **Efficace**

+ Le réseau d'acheteurs
professionnels



EN QUELQUES CLICS UNE SOLUTION POUR VENDRE VOS ÉPAVES

BCA Services

Le règlement et le rapport vous seront ensuite transmis

Si Meilleur Offrant, l'épaviste reçoit un bon d'enlèvement, enlève le véhicule puis envoie son règlement sous 30 jours



L'épaviste fait une Offre



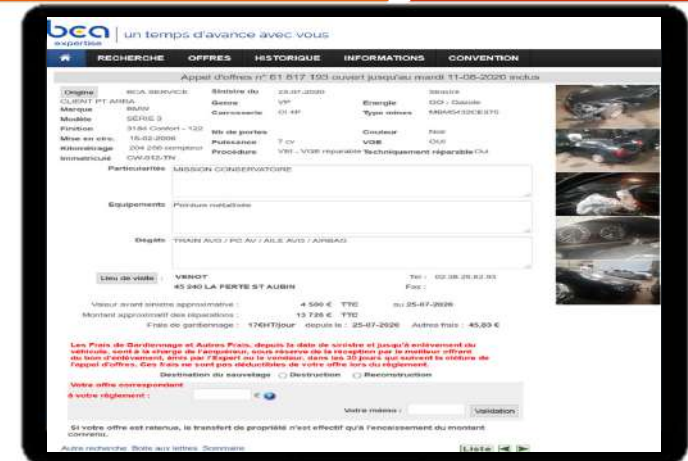
L'épaviste choisit le véhicule qui l'intéresse



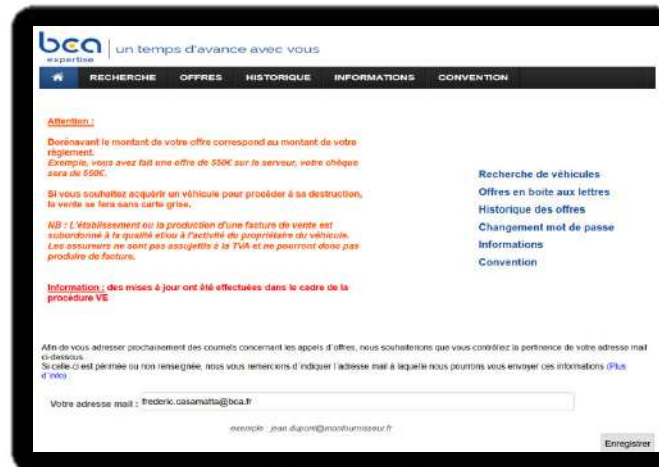
L'épaviste se connecte



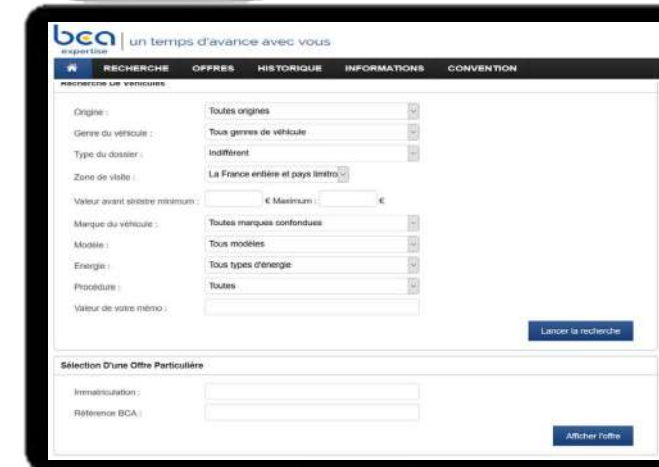
Mise en ligne de vos véhicules épaves



4



2



3

Appel d'offres n° 99 404 655 ouvert jusqu'au mercredi 17-05-2023 inclus

Origine	BCA SERVICE	Sinistre du	28-04-2023	Sinistré	
CLIENT PT AIX		Genre	VP	Energie	EH - ES/élect non re
Marque	HYUNDAI	Carrosserie	CI	Type mines	M10HMCVP003Z193
Modèle	KONA	Nb de portes		Couleur	Rouge
Finition	Kona Hybrid Initia	Puissance	5 cv	VGE	OUI
Mise en circ.	17-12-2020	Procédure	VEI - VGE réparable	Techniquement réparable	Oui
Kilométrage	40 000 estimé				
Immatriculé	FV-527-YB				

Particularités

Equipements

Dégâts - Element(s) endommagé(s) : Choc AV Choc AV G - Observation :

Lieu de visite : DEPANNAGES LADOIRE
95 220 HERBLAY
Tel :
Fax :

Valeur avant sinistre approximative : 13 782 € HT au 28-04-2023
Montant approximatif des réparations : 33 128 € HT
Frais de gardiennage : 42,6€HT/jour depuis le : 28-04-2023 Autres frais : 540 €

Les Frais de Gardiennage et Autres Frais, depuis la date de sinistre et jusqu'à enlèvement du véhicule, sont à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la réception par le meilleur offrant du bon d'enlèvement, émis par l'Expert ou le vendeur, dans les 30 jours qui suivent la clôture de l'appel d'offres. Ces frais ne sont pas déductibles de votre offre lors du règlement.


Destination du sauvetage Destruction Reconstruction

Votre offre correspondant à votre règlement : €

Votre mémo : Validation

Si votre offre est retenue, le transfert de propriété n'est effectif qu'à l'encaissement du montant convenu.

[Autre recherche](#) [Boîte aux lettres](#) [Sommaire](#) [Liste](#)





BCA Services, nos atouts font notre différence

+ Le réseau d'acheteurs
professionnels





Proximité et Agilité

Un interlocuteur privilégié :
Frédéric CASAMATTA
Frederic.casamatta@bca.fr

Veille sur le site d'Appels d'Offres

Critères de sélection pour le recrutement des professionnels

Établit la convention recycleur entre le professionnel et BCA Services

Garant des entrées et sorties du réseau

Étudie chaque spécificité client



Un réseau national de professionnels

spécialisés dans diverses catégories de véhicules et pour tous types de typologie d'expertise

Un maillage national qui permet une réactivité dans le cas d'un ré-examen



Un site d'Appels d'Offres efficace

Outil simple avec des valorisations élevées en comparaisons aux ventes par convention ou par appels d'offres locaux (gain de temps et gain financier)

Alimentation locale du circuit des pièces de réemploi



Possibilité d'utiliser les réseaux de démolisseurs & recycleurs

sélectionnés effectuant l'enlèvement à titre conservatoire des véhicules VL et 2 Roues sinistrés de faibles valeurs



Un serveur sécurisé

et réservé exclusivement aux professionnels de l'automobile, sélectionnés avec l'appui de nos experts implantés sur tout le territoire
Pas de frais de dossier pour utilisation du site pour le professionnel

Notre activité en quelques chiffres

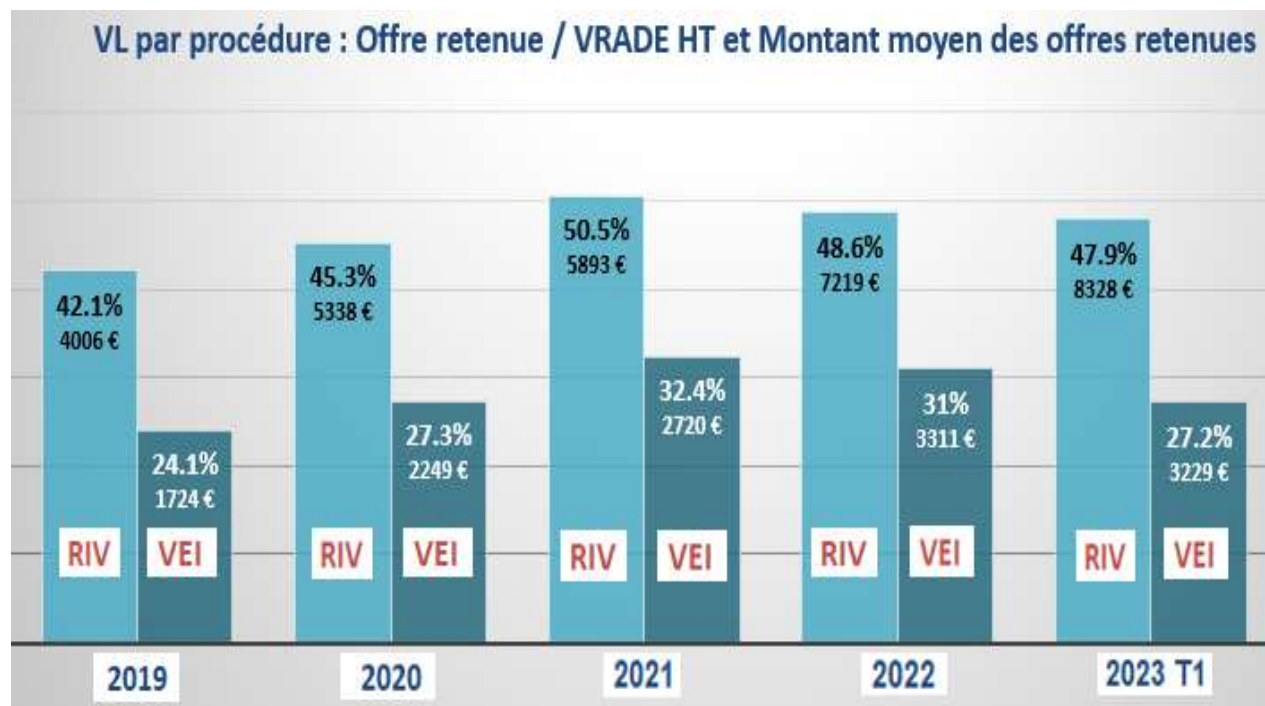
+ Le réseau d'acheteurs
professionnels



➔ Résultats sur 12 mois glissants à avril 2023

➔ La catégorie VL représente 90 % du matériel en appels d'offres

Catégories véhicules	Nombre d'AO
Tous matériels	42 813
Véhicules légers	39 894
Poids lourds	678
Matériels agricoles et forestiers	352
Deux roues	1 459
Autres matériels	430



Evolution du Taux d'AO "sans offre VL" - (RIV / VEI)					
VL par procédure	2019	2020	2021	2022	2023 T1
RIV	7.00%	5.00%	3.90%	1.90%	1.80%
VEI	28.20%	25.70%	24.50%	16.60%	15.80%

Étude de votre besoin, notre réponse...

+ Le réseau d'acheteurs
professionnels





Vous avez un réseau pour les VL mais pas pour les deux roues

Vous souhaitez un réseau uniquement sur une zone géographique

Vous cherchez une solution qui ouvre plus de possibilités



Réseau BCA pour les deux roues



Réseau BCA peut intervenir sur un zonage défini avec vous



Gestion mixte entre réseau Épavistes Compagnie et Épavistes Exclusifs BCA Services

Merci de votre écoute

Direction Commerciale & Marketing

+ Le réseau d'acheteurs
professionnels



RIV - Réparation Inférieure à la Valeur

Lorsque le montant des réparations d'un véhicule est très proche de la valeur du véhicule, l'Expert en automobile peut proposer au propriétaire de ne pas faire réaliser les travaux

VHU - Véhicule Hors d'Usage

Il peut s'agir d'une voiture ou d'une camionnette en fin de vie ou déclaré techniquement non réparable. Ces véhicules hors d'usage contiennent des éléments toxiques (des liquides et des composants) classés dans les déchets dangereux par le décret 2002-250 du 18 avril 2002 (relatif à la classification des déchets)

Seuls les **centres VHU agréés par les Préfectures** sont habilités à assurer la destruction de ces véhicules hors d'usages, qui sont considérés comme des déchets



VEI - Véhicule Économiquement Irréparable

Un véhicule est déclaré économiquement irréparable lorsque le montant des réparations est supérieur à sa valeur avant l'accident. L'expertise incluse dans votre contrat d'assurance auto tient compte de l'état général du véhicule, de son ancienneté, de son kilométrage et d'autres éléments tels que les factures d'entretien et le prix de vente de véhicules équivalents

VE - Procédure "Véhicule Endommagé"

La procédure véhicule endommagé peut être déclenchée lorsque votre véhicule a subi de graves dommages, touchant des éléments de sécurité suite à un accident. Selon le niveau des dommages, l'expert peut conclure à une interdiction temporaire ou permanente de circuler : suivis des travaux pour remise en conformité nécessaires



L'enlèvement et la destruction de ces véhicules sont obligatoires conformément à l'article L325-1 du code de la route et aux articles L541-1 à L541-8 du code de l'environnement. De ce fait, les Français peuvent s'appuyer sur les nombreux centres de démolition agréés ou usines de démontage automobile pour détruire les véhicules qu'ils pensent ne plus être utilisés



La directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000 relative aux VHU encadre la gestion de ces véhicules. Elle fixe notamment des objectifs de réutilisation, de recyclage et de valorisation des pièces et matériaux constituant les véhicules. Elle prévoit également que la remise d'un VHU à une installation de traitement se réalise sans aucun frais pour le dernier détenteur (particulier par exemple)



Au niveau national, la filière est régie par les articles R.543-153 et suivants du code de l'environnement. La réglementation prévoit que le détenteur d'un VHU doit le remettre obligatoirement à un centre VHU agréé par la préfecture du département. Ce professionnel a l'obligation de lui reprendre gratuitement sous peine de sanctions (contravention de quatrième classe)